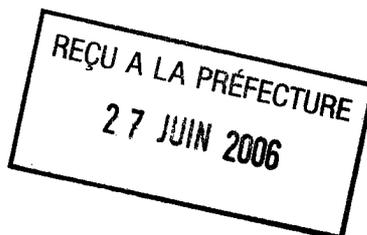


N° CG 2006/III-5e/12
Séance du 23 JUIN 2006



**ETUDE SUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES ET LES MODALITES
DE COOPERATION ENTRE LES SERVICES DEPARTEMENTAUX
ET LES SATELLITES**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

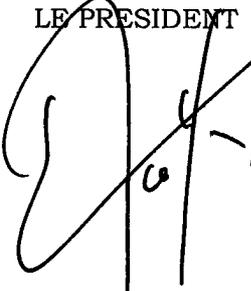
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'opération : Etudes techniques et assistance du Conseil Général du Haut-Rhin dans la mise en œuvre de ses politiques partenariales
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 335 000 € HT 400 660 € TTC
 - Répartie ainsi :
 - services : 335 000 € HT 400 660 € TTC
 - Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section fonctionnement
 - enveloppe n° 73719
 - nature : 011 617
 - fonction : 202

- ❖ Décide de l'opportunité de cette opération et en approuve le programme ainsi que la faisabilité technique et financière.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du marché, nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation


Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

Adopté

.....voix contre
.....abstentions